

solliciteur général serait le député senior en matière de favoritisme à Ottawa et dans la région?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Je pose la question de privilège. J'ai mentionné le solliciteur général disant seulement qu'il était le député ministériel senior dans la région d'Ottawa.

M. MacInnis: Un mot seulement au sujet de la décision que vous avez rendue sur les réponses aux questions. J'ai posé ma question au premier ministre, à titre de chef du gouvernement, au sujet de ses déclarations à Halifax, et je répéterais...

M. l'Orateur: Le député a posé sa question. Si le premier ministre veut bien répondre de la manière habituelle...

L'hon. M. Hees: Tout cela est bien médiocre.

M. l'Orateur: Avant que le premier ministre réponde, je devrais peut-être expliquer que l'article du Règlement dont a parlé le député stipule qu'il faudrait adresser au premier ministre une question se rapportant à une déclaration faite à l'extérieur de la Chambre, ce que l'on a fait, et qu'il faudrait demander si une telle déclaration représente la politique du gouvernement.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Avec toute la déférence que je vous dois, comme le député a posé une question au premier ministre il devrait permettre à celui-ci d'y répondre.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Le ministre de la Justice y a répondu. Le député de Cape Breton-East Richmond l'avait mal cité. Si je n'ai pas répondu immédiatement c'est que je craignais une citation inexacte de la part du député. (*Applaudissements*)

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'invoque le Règlement et je devrais probablement aussi poser la question de privilège. En toute franchise je ferai remarquer au premier ministre qu'intentionnellement ou non, il a laissé entendre que l'auteur de la question a pu déformer les paroles du ministre de la Justice; le premier ministre pourrait mettre les choses au point.

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, car il n'y avait pas imputation. J'ai [M. MacInnis (Cape Breton-East-Richmond).]

laissé entendre que le député avait déformé les paroles de mon honorable ami et les faits, exposés par le ministre, indiquent que ce dernier a été mal cité. Ce que j'ai dit se fondait sur la moyenne statistique du député. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si nous avancerons nos travaux en approfondissant cette question.

M. MacInnis: Je pose la question de privilège. A mon avis, le premier ministre a clairement indiqué lui-même qu'il ignore ce qui s'est produit hier soir, et je relève qu'il vient de dire... (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous en prie.

M. MacInnis: Le premier ministre, faisant allusion à l'émission d'hier soir, a dit «probablement». Cela révèle qu'il n'a même pas entendu l'observation du ministre de la Justice et qu'il ne pouvait imputer des mobiles quelconques à propos d'une question. Quand on pose une question au premier ministre, ce n'est pas un lieu commun mais des faits que l'on veut, et si les députés de l'arrière-ban du parti libéral s'obstinent à vouloir...

Des voix: Asseyez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous en prie. L'honorable député a fait valoir son point de vue. J'admets que le Règlement interdit d'imputer des mobiles et je suis sûr que les députés des deux côtés l'admettront et s'y conformeront.

M. MacInnis: Pour faire suite à la question de privilège, je suis tout disposé à laisser les choses où elles en sont si le premier ministre peut déclarer qu'il a vu l'émission hier soir. Sinon, qu'il retire ses paroles. (*Applaudissements*)

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Quant à la question de privilège...

Une voix: Voilà l'expert.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Non, je ne suis pas un expert comme quelque ignorant là-bas, de l'autre côté, le suggère. (*Exclamations*)